

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 86 (1983)

Artikel: Le canton du Jura et le tiers monde
Autor: Schaffter, Roger
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-684815>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le canton du Jura et le tiers monde

par Roger Schaffter
député au Conseil des Etats
ancien Délégué à la Coopération de la République et Canton du Jura

Parmi les entreprises de coopération que les articles 4 et 53 de la Constitution imposent à la République et Canton du Jura figurent au premier rang, pour l'importance que les autorités leur attribuent et pour les crédits que le Parlement leur alloue, la coopération technique et culturelle avec le tiers monde ainsi que l'aide humanitaire aux pays en voie de développement et aux peuples victimes de catastrophes naturelles ou de guerres.

Si l'aide humanitaire transite tout naturellement par les organisations caritatives jurassiennes — ou suisses, quand les premières font défaut — la responsabilité de la coopération technique est entièrement assumée par les services de l'Etat. Il en est ainsi de la coopération avec la République des Seychelles.

On ne manquera pas de se demander, à ce propos: pourquoi la République des Seychelles? Ces pages et celles qui les suivent donneront la réponse. En effet, le projet d'un accord n'a pas mûri spontanément sur un sol non défriché. Au contraire. Il s'est trouvé aux Seychelles un homme, le docteur Maxime Ferrari, qui, lié aux capucins jurassiens établis dans les îles, a suivi à travers eux la lutte du peuple jurassien pour son autonomie. Le docteur Ferrari rêvait d'une même délivrance pour ses concitoyens, alors sous la tutelle anglaise. Et voyez les effets d'un heureux hasard: alors que le peuple jurassien arrachait l'indépendance cantonale le 23 juin 1974, deux ans plus tard les Seychellois renversaient le régime anglais et... le docteur Ferrari devenait ministre du Plan et du Développement! A son premier voyage en Europe, le nouveau ministre tint à saluer d'anciens amis jurassiens, qui lui firent rencontrer M. François Lachat, Ministre jurassien de la Coopération. Et le reste alla comme de soi.

Quoi de plus naturel, en effet, que deux Etats comme le canton du Jura et la République des Seychelles établissent des liens de coopération? D'une population presque égale, tous deux faisant l'apprentissage de l'autonomie, tous deux désireux de sortir de l'enclos où leur condition les avait trop longtemps retenus, ils sont faits pour s'entraider. Sans doute est-il trop tôt pour faire ne fût-ce qu'un premier bilan. Mais les expériences se succèdent et l'on

peut déjà prédire qu'elles conduiront à une œuvre de longue haleine. Les nécessités ont voulu que les premiers coopérants — dont un donne plus loin ses impressions — fussent des enseignants, dont la tâche essentielle consista à faire revivre le français sur ces îles où chante le créole. Les observations faites par ces précurseurs — il faut bien les appeler ainsi! — conduisirent à un examen plus approfondi des besoins seychellois. Et c'est ainsi que l'an dernier prirent corps des plans plus audacieux, visant la réalisation d'œuvres plus concrètes, par exemple la création d'une bibliothèque nationale seychelloise et la formation du personnel ad hoc, la mise sur pied d'une clinique rurale, l'aide à la réalisation d'une école technique. Tous projets qui font depuis plusieurs mois l'objet d'une étude sérieuse et auxquels les responsables de l'Aide technique suisse au tiers monde ont promis leur appui, non seulement moral, mais aussi matériel. Peut-être verra-t-on, dans un proche avenir, les coopérants jurassiens assumer, grâce aux initiatives venues de Delémont, la responsabilité de l'aide suisse à la jeune République de l'Océan Indien. Ce serait là un heureux résultat, propre à enorgueillir les Jurassiens, que l'étroitesse de leur budget n'empêche nullement de se montrer d'année en année plus généreux et plus ouverts aux nécessités de la coopération internationale.

Roger Schaffter